

# Bilan des prospections de *Maculinea Arion* (Linné, 1758) aux environs de Ménilles (27) (Rhopalocera, Lycaenidae)

Simon GAUDET  
30 rue Emile Zola - 76350 Oissel  
simon.gaudet@netcourrier.com

## Introduction

*Maculinea arion* (Linné, 1758) ou l'Azuré du Serpolet est un lépidoptère rhopalocère de la famille des Lycaenidae protégé en France (Arrêté du 23 avril 2007, Article 2) et en Europe (Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore). Comme les autres espèces du genre *Maculinea* il bénéficie d'un plan national d'action [DUPONT, 2011].



**Figure 1:** *Maculinea arion* (Photo S.Gaudet)

Les plantes hôtes de ce Lycène sont l'Origan (*Origanum vulgare*) et le Thym (*Thymus praecox*). La chenille est élevée par les fourmis (*Myrmica sabuleti*) (DARDENNES ET AL, 2008). Considérée comme très rare, très localisée et menacée en Haute-Normandie l'espèce n'est plus connue dans la région que de quelques coteaux de la vallée d'Eure,

dans les environs de Gadencourt et du Plessis-Hebert.

Le village de Ménilles se situe le long de la vallée de L'Eure, juste à l'aval de Pacy-sur-Eure. Ses coteaux présentent un intérêt écologique reconnu par leurs classements partiels comme ZNIEFF\*de Type 1 et site Natura 2000 ZPS\* « La vallée d'Eure ». En 2010 et 2011, un individu de *Maculinea arion* a été observé sur le coteau la côte blanche [GAUDET, 2011], qui est symbolisé par le code 5 sur la carte en page suivante.

Les prospections réalisées en 2012 visaient donc à confirmer l'autochtonie de ce papillon sur la commune de Ménilles. Elles avaient également pour but d'améliorer les connaissances sur sa répartition dans le secteur.

## Méthodologie & résultats

Plusieurs secteurs potentiellement favorables ont été prospectés (Figure 2) entre le 09 et le 29 juillet, dates qui correspondent aux périodes de vol connues de *Maculinea arion* dans la région [DARDENNE & al, 2008].

La localisation et les résultats de ces prospections sont récapitulés dans la carte et le tableau ci-après.

## Discussion

*Maculinea arion* a été vu en plusieurs endroits lors de ces prospections. Sur le secteur 6, une preuve de reproduction a même été notée. Ceci ajouté à la récurrence spatiale et temporelle des observations permet d'affirmer de façon quasi-certaine que certains coteaux prospectés constituent un habitat pour cet insecte protégé et qu'une ou plusieurs populations fréquentent le secteur.

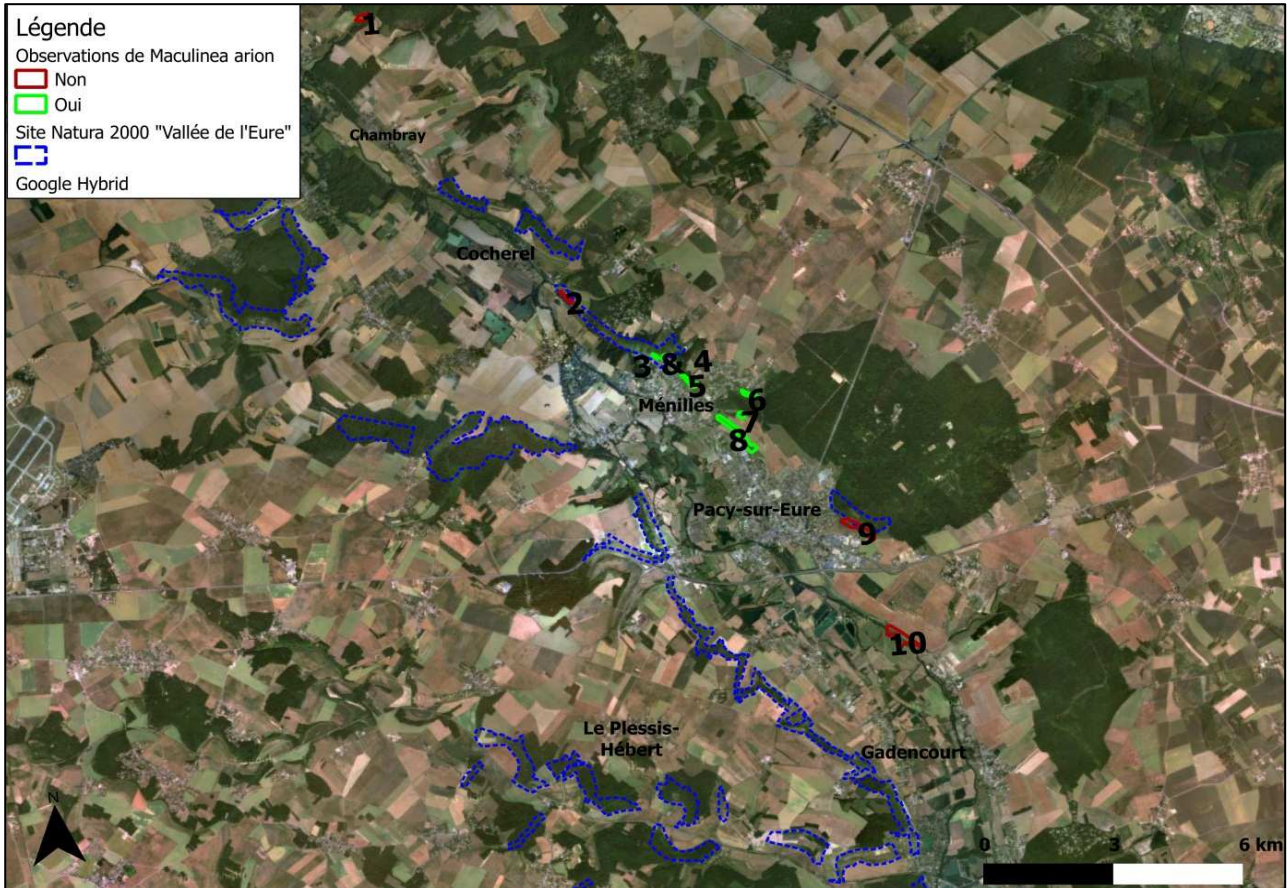


Figure2 : Localisation des zones prospectées

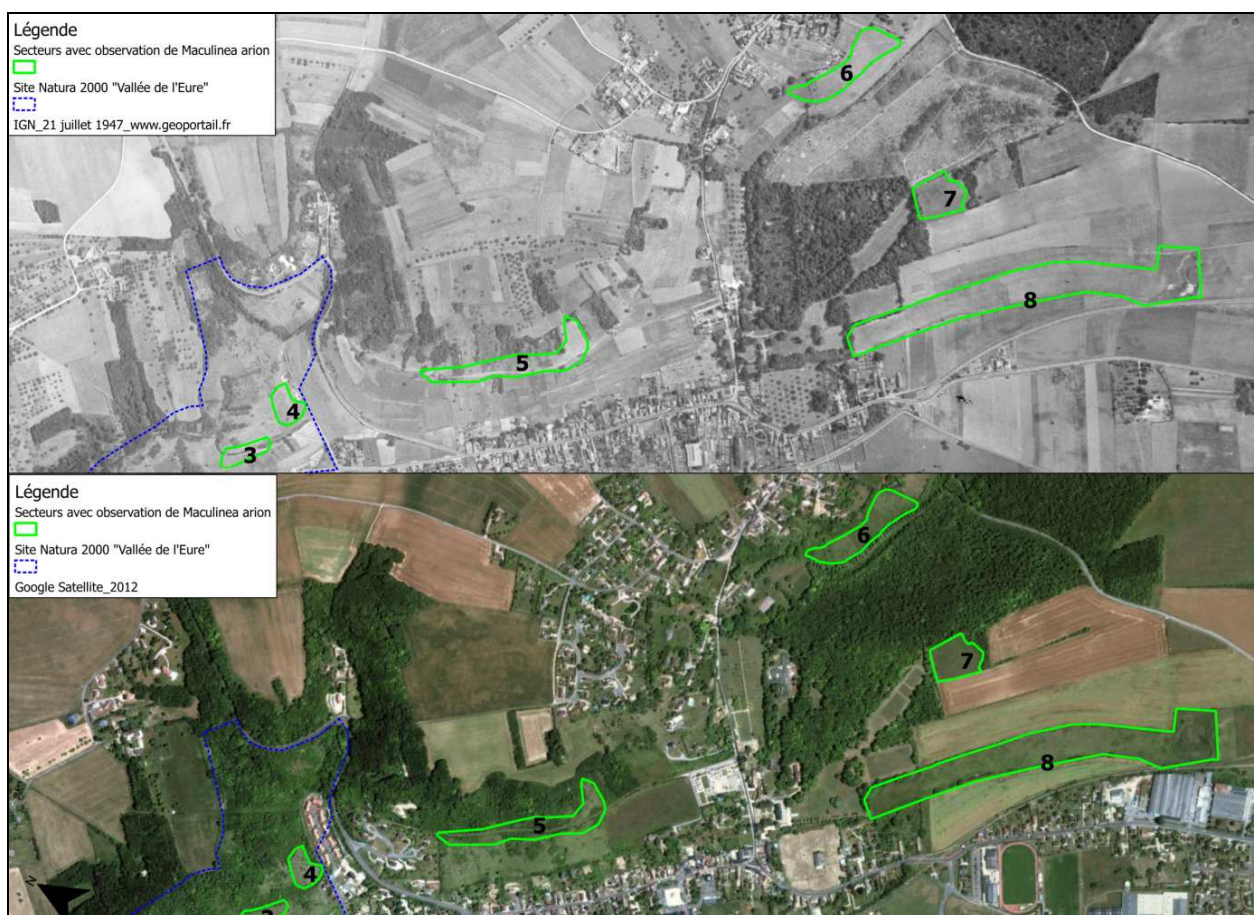
### Résultats

Date	Zones prospectées	Conditions météorologiques*	Observateurs	Effectifs <i>Maculinea</i> observés
09 juillet 2012 (10h - 12h)	5	18°C, couvert, vent max : 26km/h.	S.Gaudet	2
16 juillet 2012 (10h30 - 17h)	2	20 à 25°C, couvert, vent max : 44km/h	S.Gaudet	0
	3			1
	4			3
	7			6
	5			0
21 juillet 2012 (14h00 - 15h00)	6	19°C, couvert, vent max : 30km/h	S.Gaudet	1 à 5
	7			
25 juillet 2012 (10h00 - 16h30)	8	24 à 31° C, dégagé, vent max : 26km/h	E.Mace	14
	6			10
	1		E.Mace & S.Gaudet	0
	10			0
	7			1 à 5
29 juillet 2012 (13h30 - 15h00)	9	19°C, couvert, vent max : 50km/h	S.Gaudet	0

\*D'après [www.meteociel.fr](http://www.meteociel.fr) pour la ville d'Evreux.

Seule une étude plus poussée sur ce territoire (plusieurs passages durant la saison de vol dans des conditions climatiques favorables, avec plusieurs observateurs, voir avec des techniques de marquage-recapture) permettrait de distinguer les coteaux qui accueillent l'espèce en permanence et ceux qui ne sont fréquentés que par des individus en dispersion. Cela permettrait aussi d'avoir une idée plus précise de la taille des populations en présence.

Le fait de découvrir de nouvelles localités d'espèces menacées est encourageant mais ne doit pas être considéré nécessairement comme une amélioration de la situation ; il est en effet très probable que *Maculinea arion* soit présent depuis de nombreuses années sur ces sites mais pour diverses raisons il n'a jamais été détecté.



**Figure 3 :** Evolution du Paysage sur la commune de Ménilles entre 1947 et 2012 (© : IGN ; géoportail et Google Satellite)

Comme le montre la fig 3, l'évolution des coteaux sur la commune tend vers le boisement ou l'urbanisation ce qui constitue une menace pour ce papillon.

Le pâturage ovin était sûrement pratiqué sur une grande partie de ces coteaux au moins jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle (fig4) et l'abandon de cette pratique a conduit à l'embroussaillage et la fermeture des milieux.

La mise en gestion conservatoire ou le classement en ZNIEFF des secteurs où ce papillon a été observé ne pourraient qu'être bénéfiques à cette espèce qui a été inscrite la liste régionale de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) validée par le CSRPN en mars 2011, avec une priorité classée 1+ (DREAL HAUTE-NORMANDIE)



**Figure 4 :** Paturage ovin sur la place de Ménilles (© Pages jaunes)

#### **Remerciements**

Je tiens à remercier Emmanuel MACE pour ses conseils et encouragements et pour avoir prospecté une partie des sites.

#### **Bibliographie :**

DARDENNE B., DEMARES, M., GUERARD P., & AL. 2008 : *Papillons de Normandie et des îles Anglo-Normandes. Atlas des Rhopalocères et des Zygènes*. Rouen : AREHN,, 200 p.

DUPONT P., 2010. *Plan national d'actions en faveur des Maculinea*. Office pour les insectes et leur environnement - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 138 pp.

GAUDET S. 2011. Inventaire des lépidoptères rhopalocères des coteaux de Menilles (Eure), (Lepidoptera, Rhopalocera) p 29. *Bulletin l'association entomologie et invertébriste de Haute-Normandie*, 1 : p29.

#### **Sites internet**

DREAL Haute-Normandie : [http://www.haute-normandie.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Liste\\_regionale\\_validee\\_SCAP\\_cle5ca767.pdf](http://www.haute-normandie.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_regionale_validee_SCAP_cle5ca767.pdf)

[www.meteociel.fr](http://www.meteociel.fr) ;  
[www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)

[www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr) ;